



Vol de chèque quel risque pour moi

Par **Joss9**, le **30/08/2015 à 21:08**

Bonjour,
J'ai pendant un an volé des chèques à un client de l'entreprise à laquelle je travaillé.
J'en ai volé plusieurs chèques pour un total de 35000 euros.
J'ai été licencié pour faute grave et lourde.
Mon patron a porté plainte pour abus de confiance.
Le client a aussi porté plainte pour vol.
Mon casier judiciaire est vierge.
Pouvez-vous me dire quel sont les risques que j'encours.
Merci

Par **moisse**, le **31/08/2015 à 08:56**

Bonjour,
[citation]J'ai été licencié pour faute grave et lourde[/citation]
C'est l'un ou l'autre.
Cela ne change pas grand-chose mais la faute lourde n'est pas démontrée selon votre exposé, puisqu'il faut l'intention de nuire à l'entreprise pour qu'elle soit retenue.
Outre le remboursement et les dommages et intérêts à la victime de vos agissements, le code pénal prévoit les sanctions suivantes (code pénal 311-1 et suivants :
3 ans de prison et 45000 euros d'amende.

Par **Joss9**, le **31/08/2015 à 16:08**

Merci pour votre réponse. Donc va falloir que je réagisse par rapport au terme de mon licenciement.
Aurai-je de la prison, pensez-vous ?

Par **moisse**, le **31/08/2015** à **19:03**

Bonsoir,
[citation]Donc va falloir que je réagis par rapport au terme de mon licenciement[/citation]
Oui.
Cela va permettre de récupérer l'indemnité compensatrice des congés payés et non pris.
Cette indemnité n'est pas due en cas de faute lourde, mais reste due en cas de faute grave.
A vous de voir si vos congés vous ont été payés ou non.
Si oui inutile d'aller plus loin.
[citation]Aurai je de la prison penser vous?[/citation]
Je ne pense pas, mais ce n'est jamais à exclure, au moins avec du sursis.

Par **Joss9**, le **31/08/2015** à **19:32**

Merci de m avoir accordé du temps pour me répondre.
Je reconnait mon erreur j espère que je n aurai pas de la prison ferme. Et assume tout ce qui pourra m arriver.
J ai foutu ma vie en L aire, j'espère avoir une nouvelle chance
Salutation.